

Commune de BOOTZHEIM

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL  
Séance du 05 décembre 2012  
(visé par la Sous-Préfecture le ..../..../....)

L'an deux mil douze,  
Le sept novembre, à vingt heures,  
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de BOOTZHEIM,  
Sous la présidence de M. BLANCKAERT Georges, Maire.

<u>Date de convocation</u> :	27/11/2012
<u>Nmb de membres élus</u> :	15
<u>Nmb de conseillers en fonction</u> :	13
<u>Nmb de conseillers présents</u> :	09
<u>Nmb de procuration</u> :	00

### Etaient présents :

Mmes et MM. FAHRNER Dominique - MADER Mireille - RUDLOFF Pierre - BREITEL François - SCHREIBER Astride - ROHMER Clément - MULLER Régine

M. GALLIN François a rejoint l'assemblée à 20h36 au moment du point 6.

Etaient absents excusés : Mme et MM. SCHWOEHRER Martine - KLINGER Christian - SCHWOEHRER Bernard - ROUSSELOT Bernard

Procurations : ..../..

### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07/11/2012

M. le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler quant au compte rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal.

Après délibération, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 07 novembre 2012 est **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** des membres présents.

### 2. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE ET PREVOYANCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU le Code de la Mutualité ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaires de leurs agents ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 27/09/2012 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en retenant comme prestataire :

- pour le risque santé : MUT'EST
- pour le risque prévoyance : COLLECTEAM/HUMANIS ;

VU l'avis du CTP en date du 27 novembre 2012 ;

VU l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE D'ADHERER** à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour les risques :
  - SANTE couvrant les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité ;
  - PREVOYANCE couvrant la perte de revenus en cas d'incapacité, d'invalidité et de décès ;
- **DECIDE D'ACCORDER** sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

A. le risque SANTE :

- a) pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin ;
- b) pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :  
**le montant forfaitaire de participation par agent sera de 240 € /an**  
(révisable en fonction de l'évolution du Plafond Mensuel de Sécurité Sociale)

B. le risque PREVOYANCE

- a) pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin ;
- b) les garanties souscrites sont les suivantes :

**UN SOCLE COMMUN INDIVISIBLE REGROUPANT :**

- l'incapacité temporaire de travaux (base de remboursement 95 % de l'assiette de cotisation)
- l'invalidité (base de remboursement 95 % de l'assiette de cotisation)
- le décès et la perte totale et irréversible d'autonomie (base de remboursement 100% de l'assiette de cotisation)

**OPTIONS**

- en option, au choix de la collectivité : la minoration de retraite ;
- en option, au choix de l'agent : la rente d'éducation, la minoration de retraite (si elle n'a pas été retenue en option de la collectivité), le capital décès à 200 %.

- c) l'assiette de cotisation pour le risque prévoyance est fixée comme suit :  
le traitement de base indiciaire et la nouvelle bonification indiciaire
- d) pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :  
**le montant forfaitaire de participation par agent sera de 350 € / an**  
(révisable en fonction de l'évolution du barème des traitements de la Fonction Publique Territoriale)

- **PREND ACTE**

- que le centre de gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit :
    - 0,04% pour la convention de participation en santé
    - 0,02% pour la convention de participation en prévoyance
  - que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout acte en découlant.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3. FORET COMMUNALE : PROGRAMME DES TRAVAUX 2013**

L'Adjoint au Maire, Dominique FAHRNER, présente le programme des travaux forestiers à réaliser en forêt communale en 2013, programme valant :

- convention et devis,
- état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2013.

De plus, il fait le bilan de la réalisation du programme des travaux voté en 2012.

Sur proposition de M. FAHRNER, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de donner son accord au programme de travaux 2013 ; les travaux sylvicoles représenteront 20 hommes/jour (en 2012, ils représentaient 25 hommes/jour) ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le programme de travaux conformément aux décisions susmentionnées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**4. FORET COMMUNALE : ETAT D'ASSIETTE 2014**

M. FAHRNER Dominique, adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal l'état d'assiette établi par l'ONF concernant les coupes à prévoir dans la forêt communale en 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ADOpte** l'état d'assiette pour l'exercice 2014 ;
- **DEMANDE** que le martelage soit effectué si possible en août ou septembre et non au printemps (chalaras du frêne).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 5. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

M. le Maire présente la situation comptable de la commune à ce jour. Les orientations budgétaires 2013 sont abordées par le Conseil Municipal.

A ce jour, plusieurs opérations ont été engagées et devront se poursuivre en 2013, à savoir :

- ***Extension/rénovation/construction de l'école maternelle***  
(délibération du Conseil Municipal du 18.01.11)
- ***Transformation d'un puit en puits d'incendie***  
(délibération du Conseil Municipal du 17.03.11 + 19.09.12)
- ***Acquisition licence IV – débit de boissons***  
(délibération du Conseil Municipal du 23.05.2012)

M. le Maire rappelle que les orientations budgétaires dépendent étroitement du contrat de territoire, qui recense l'ensemble des projets communaux en relation avec les subventions du Conseil Général pour la période 2009-2014.

Pour BOOTZHEIM, en dehors des subventions déjà accordées (salle multifonctions, puits d'incendie) seuls de petits projets pourraient être aidés financièrement dans le cadre de l'enveloppe PIL (projet d'intérêt local), et ce sans garantie.

Le Conseil Municipal est appelé à lister les projets envisagés pour la commune à court, moyen voir long terme, à savoir :

- ***Aménagement paysager de la rue de l'Europe***
- ***Acquisition de copieurs et de matériels informatiques***
- ***Remplacement des gouttières du bâtiment MAIRIE***
- ***Travaux de voirie – rue du Gartfeld***
- ***Ravalement des façades de la salle polyvalente***

Les travaux de voirie sont, en règle générale, de la compétence de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim. Cependant, certains secteurs, non classés, dépendent de la commune. Dans ce domaine, certains travaux, plus particulièrement des trottoirs, restent à faire. Ils ne pourront être réalisés avant mise en place des longrines par les riverains.

Compte tenu du projet d'extension/rénovation/construction de l'école maternelle, ces projets seront classés par ordre de priorité et intégrés au Budget Primitif 2013, dans la mesure du possible.

## 6. RUE DES POMMIERS : REFORTE DU NUMEROTAGE DU COTE PAIR

Le service du cadastre de Sélestat a récemment interpellé la commune sur le problème de prise en charge de la numérotation de la rue des Pommiers, et plus particulièrement du côté pair de ladite rue.

La numérotation de la rue, au moment de la création de la 4<sup>ème</sup> tranche du lotissement « les Vergers », a été faite sur demande des exploitants de réseaux (France Telecom, EDF, etc.) et avant dépôt des permis de construire. La prévision une parcelle / une maison n'a pas été réalisée. En effet, plusieurs maisons bi-famille, tri-famille voir quadri-famille sont sorties de terre. Cela a engendré une complexité de la numérotation.

Pour assainir la situation, il a été demandé de procéder à une re-numérotation, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette dernière toucherait uniquement le côté pair de la rue des Pommiers.

En cas d'accord du Conseil Municipal, les démarches seront faites rapidement pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le secrétariat de mairie fera le nécessaire pour simplifier au mieux les démarches des administrés. Enfin, en ce qui concerne la mise en place des plaques de numéro sur les façades des maisons, les ouvriers communaux sont chargés d'une part de récupérer les numéros actuels et d'autre part de déposer les nouveaux numéros. Pour ceux qui le souhaitent et qui les y autorisent, ils pourraient procéder au changement des plaques de numéro.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** de renuméroter le côté pair de la rue des Pommiers ;
- **PRECISE** que la nouvelle numérotation sera valable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### **ADOPTE À L'UNANIMITE**

#### **7. CIRCULATION ET STATIONNEMENT**

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal (07/11/2012), M. le Maire a précisé être régulièrement interpellé suite aux problèmes de circulation et de stationnement au sein de la commune. Plus particulièrement et récemment, il a été sollicité dans le cadre de problèmes de stationnement dans la rue Haute, à hauteur de la boulangerie.

Un projet a été présenté au Conseil Municipal avec mise en place d'une partie de la rue à sens unique. Les riverains concernés ont été destinataires de ce projet. Ils ont été sollicités pour faire part de leurs remarques, observations ou propositions.

A ce jour, les avis divergent. Il semble compliqué de trouver une solution satisfaisante entre toutes les parties. Le principal problème étant le stationnement et la largeur de la voie le permettant, M. le Maire envisage simplement de mettre en place quelques cases et d'interdire le stationnement hors cases.

M. le Maire tient à signaler que de tels problèmes sont relevés dans plusieurs secteurs de la commune. Il rappelle que dans ce domaine, le bon sens et un élémentaire civisme de l'ensemble de la population ne peuvent qu'améliorer la situation.

Le Conseil Municipal est appelé à réfléchir aux solutions qui pourraient être données que ce soit sur des secteurs précis ou de manière générale sur l'ensemble du territoire communal.

#### **8. CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN : AFFILIATION VOLONTAIRE**

Le Centre de Gestion a été sollicité par le Syndicat Mixte du SCOT de l'Alsace Bossue à DIEMERINGEN pour une affiliation volontaire au Centre de Gestion du Bas-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Conformément à la réglementation en vigueur, « il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quart des fonctionnaires concernés ou par les trois quart de ces collectivités et établissement représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés. »

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTE** l'affiliation volontaire du Syndicat Mixte du SCOT de l'Alsace Bossue à DIEMERINGEN à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### **ADOPTE À L'UNANIMITE (moins 1 ABSTENTION)**

## 9. DIVERS ET COMMUNICATIONS

### A) VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

La vente de bois de chauffage a eu lieu le vendredi 30/11/2012. Tous les lots ont été vendus. La recette totale de cette vente s'élève à 6 800 €, soit en moyenne 38 € le stère.

### B) POINT SUR LES TRAVAUX

- Aménagement de la Rue de l'Europe : L'aménagement paysager devrait être réalisé avant la fin de cette année. Les travaux relatifs aux réseaux d'eau et d'assainissement ont été réceptionnés par le SDEA le 30/11/2012.
- Projet école : Le chantier de construction continu de progresser. L'isolation intérieure du bâtiment est en cours. Le bâtiment devrait être clos rapidement.

M. le Maire rappelle que tous les conseillers municipaux sont invités à participer aux réunions de chantier qui ont lieu les mercredis matins à 9h sur site. Les comptes-rendus des réunions, établis par l'architecte, sont consultables en mairie.

### C) JUMELAGE PLAZAC BOOTZHEIM

Nos amis Périgourains seront accueillis à Bootzheim du 21 au 26 août 2013.

La commission du Jumelage prépare actuellement le programme des festivités et la municipalité a fait appel à toutes les personnes du village souhaitant se joindre à cet évènement en acceptant d'héberger gracieusement une ou deux personnes durant ces 5 jours.

L'inauguration de la nouvelle école devrait avoir lieu le dimanche 25/08/2012, en présence des Plazacois.

Faute de volontaires, l'idée de créer un groupe mixte de cyclistes (Bootzheim/Plazac, hommes/femmes, etc.) a été abandonnée.

### D) BANQUE ALIMENTAIRE

La collecte annuelle en faveur de la banque alimentaire a eu lieu le 24/11/2011. Les habitants ont répondu généreusement à cet appel.

La collecte de jouets et d'articles de puériculture organisé en parallèle par le CCAS, au profit de l'association St Vincent de Paul de Marckolsheim, a également remporté un grand succès. L'association a d'ailleurs été très touchée et a tenu à remercier, par courrier, la commune et le CCAS pour cette initiative solidaire.

Commune de BOOTZHEIM

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL  
Séance du 05 décembre 2012  
(visé par la Sous-Préfecture le ..../..../....)

L'an deux mil douze,  
Le sept novembre, à vingt heures,  
Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de BOOTZHEIM,  
Sous la présidence de M. BLANCKAERT Georges, Maire.

<u>Date de convocation</u> :	27/11/2012
<u>Nmb de membres élus</u> :	15
<u>Nmb de conseillers en fonction</u> :	13
<u>Nmb de conseillers présents</u> :	09
<u>Nmb de procuration</u> :	00

### Etaient présents :

Mmes et MM. FAHRNER Dominique - MADER Mireille - RUDLOFF Pierre - BREITEL François - SCHREIBER Astride - ROHMER Clément - MULLER Régine

M. GALLIN François a rejoint l'assemblée à 20h36 au moment du point 6.

Etaient absents excusés : Mme et MM. SCHWOEHRER Martine - KLINGER Christian - SCHWOEHRER Bernard - ROUSSELOT Bernard

Procuration : ../..

### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07/11/2012

M. le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler quant au compte rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal.

Après délibération, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 07 novembre 2012 est **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** des membres présents.

### 2. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE ET PREVOYANCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU le Code de la Mutualité ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaires de leurs agents ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 27/09/2012 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en retenant comme prestataire :

- pour le risque santé : MUT'EST
- pour le risque prévoyance : COLLECTEAM/HUMANIS ;

VU l'avis du CTP en date du 27 novembre 2012 ;

VU l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE D'ADHERER** à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour les risques :
  - SANTE couvrant les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité ;
  - PREVOYANCE couvrant la perte de revenus en cas d'incapacité, d'invalidité et de décès ;
- **DECIDE D'ACCORDER** sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

A. le risque SANTE :

- a) pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin ;
- b) pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :  
**le montant forfaitaire de participation par agent sera de 240 € /an**  
(révisable en fonction de l'évolution du Plafond Mensuel de Sécurité Sociale)

B. le risque PREVOYANCE

- a) pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin ;
- b) les garanties souscrites sont les suivantes :

**UN SOCLE COMMUN INDIVISIBLE REGROUPANT :**

- l'incapacité temporaire de travaux (base de remboursement 95 % de l'assiette de cotisation)
- l'invalidité (base de remboursement 95 % de l'assiette de cotisation)
- le décès et la perte totale et irréversible d'autonomie (base de remboursement 100% de l'assiette de cotisation)

**OPTIONS**

- en option, au choix de la collectivité : la minoration de retraite ;
- en option, au choix de l'agent : la rente d'éducation, la minoration de retraite (si elle n'a pas été retenue en option de la collectivité), le capital décès à 200 %.



- c) l'assiette de cotisation pour le risque prévoyance est fixée comme suit :  
le traitement de base indiciaire et la nouvelle bonification indiciaire
- d) pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :  
**le montant forfaitaire de participation par agent sera de 350 € / an**  
(révisable en fonction de l'évolution du barème des traitements de la Fonction Publique Territoriale)

- **PREND ACTE**

- que le centre de gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit :
    - 0,04% pour la convention de participation en santé
    - 0,02% pour la convention de participation en prévoyance
  - que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
- **AUTORISE** le Maire à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout acte en découlant.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3. FORET COMMUNALE : PROGRAMME DES TRAVAUX 2013**

L'Adjoint au Maire, Dominique FAHRNER, présente le programme des travaux forestiers à réaliser en forêt communale en 2013, programme valant :

- convention et devis,
- état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2013.

De plus, il fait le bilan de la réalisation du programme des travaux voté en 2012.

Sur proposition de M. FAHRNER, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de donner son accord au programme de travaux 2013 ; les travaux sylvicoles représenteront 20 hommes/jour (en 2012, ils représentaient 25 hommes/jour) ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le programme de travaux conformément aux décisions susmentionnées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**4. FORET COMMUNALE : ETAT D'ASSIETTE 2014**

M. FAHRNER Dominique, adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal l'état d'assiette établi par l'ONF concernant les coupes à prévoir dans la forêt communale en 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ADOpte** l'état d'assiette pour l'exercice 2014 ;
- **DEMANDE** que le martelage soit effectué si possible en août ou septembre et non au printemps (chalara du frêne).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 5. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

M. le Maire présente la situation comptable de la commune à ce jour. Les orientations budgétaires 2013 sont abordées par le Conseil Municipal.

A ce jour, plusieurs opérations ont été engagées et devront se poursuivre en 2013, à savoir :

- **Extension/rénovation/construction de l'école maternelle**  
(délibération du Conseil Municipal du 18.01.11)
- **Transformation d'un puits en puits d'incendie**  
(délibération du Conseil Municipal du 17.03.11 + 19.09.12)
- **Acquisition licence IV – débit de boissons**  
(délibération du Conseil Municipal du 23.05.2012)

M. le Maire rappelle que les orientations budgétaires dépendent étroitement du contrat de territoire, qui recense l'ensemble des projets communaux en relation avec les subventions du Conseil Général pour la période 2009-2014.

Pour BOOTZHEIM, en dehors des subventions déjà accordées (salle multifonctions, puits d'incendie) seuls de petits projets pourraient être aidés financièrement dans le cadre de l'enveloppe PIL (projet d'intérêt local), et ce sans garantie.

Le Conseil Municipal est appelé à lister les projets envisagés pour la commune à court, moyen voir long terme, à savoir :

- **Aménagement paysager de la rue de l'Europe**
- **Acquisition de copieurs et de matériels informatiques**
- **Remplacement des gouttières du bâtiment MAIRIE**
- **Travaux de voirie – rue du Gartfeld**
- **Ravalement des façades de la salle polyvalente**

Les travaux de voirie sont, en règle générale, de la compétence de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim. Cependant, certains secteurs, non classés, dépendent de la commune. Dans ce domaine, certains travaux, plus particulièrement des trottoirs, restent à faire. Ils ne pourront être réalisés avant mise en place des longrines par les riverains.

Compte tenu du projet d'extension/rénovation/construction de l'école maternelle, ces projets seront classés par ordre de priorité et intégrés au Budget Primitif 2013, dans la mesure du possible.

## 6. RUE DES POMMIERS : REFORTE DU NUMEROTAGE DU COTE PAIR

Le service du cadastre de Sélestat a récemment interpellé la commune sur le problème de prise en charge de la numérotation de la rue des Pommiers, et plus particulièrement du côté pair de ladite rue.

La numérotation de la rue, au moment de la création de la 4<sup>ème</sup> tranche du lotissement « les Vergers », a été faite sur demande des exploitants de réseaux (France Telecom, EDF, etc.) et avant dépôt des permis de construire. La prévision une parcelle / une maison n'a pas été réalisée. En effet, plusieurs maisons bi-famille, tri-famille voir quadri-famille sont sorties de terre. Cela a engendré une complexité de la numérotation.

Pour assainir la situation, il a été demandé de procéder à une re-numérotation, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette dernière toucherait uniquement le côté pair de la rue des Pommiers.

En cas d'accord du Conseil Municipal, les démarches seront faites rapidement pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le secrétariat de mairie fera le nécessaire pour simplifier au mieux les démarches des administrés. Enfin, en ce qui concerne la mise en place des plaques de numéro sur les façades des maisons, les ouvriers communaux sont chargés d'une part de récupérer les numéros actuels et d'autre part de déposer les nouveaux numéros. Pour ceux qui le souhaitent et qui les y autorisent, ils pourraient procéder au changement des plaques de numéro.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** de renuméroter le côté pair de la rue des Pommiers ;
- **PRECISE** que la nouvelle numérotation sera valable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### **ADOPTE À L'UNANIMITE**

#### **7. CIRCULATION ET STATIONNEMENT**

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal (07/11/2012), M. le Maire a précisé être régulièrement interpellé suite aux problèmes de circulation et de stationnement au sein de la commune. Plus particulièrement et récemment, il a été sollicité dans le cadre de problèmes de stationnement dans la rue Haute, à hauteur de la boulangerie.

Un projet a été présenté au Conseil Municipal avec mise en place d'une partie de la rue à sens unique. Les riverains concernés ont été destinataires de ce projet. Ils ont été sollicités pour faire part de leurs remarques, observations ou propositions.

A ce jour, les avis divergent. Il semble compliqué de trouver une solution satisfaisante entre toutes les parties. Le principal problème étant le stationnement et la largeur de la voie le permettant, M. le Maire envisage simplement de mettre en place quelques cases et d'interdire le stationnement hors cases.

M. le Maire tient à signaler que de tels problèmes sont relevés dans plusieurs secteurs de la commune. Il rappelle que dans ce domaine, le bon sens et un élémentaire civisme de l'ensemble de la population ne peuvent qu'améliorer la situation.

Le Conseil Municipal est appelé à réfléchir aux solutions qui pourraient être données que ce soit sur des secteurs précis ou de manière générale sur l'ensemble du territoire communal.

#### **8. CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN : AFFILIATION VOLONTAIRE**

Le Centre de Gestion a été sollicité par le Syndicat Mixte du SCOT de l'Alsace Bossue à DIEMERINGEN pour une affiliation volontaire au Centre de Gestion du Bas-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Conformément à la réglementation en vigueur, « il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quart des fonctionnaires concernés ou par les trois quart de ces collectivités et établissement représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés. »

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTE** l'affiliation volontaire du Syndicat Mixte du SCOT de l'Alsace Bossue à DIEMERINGEN à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### **ADOPTE À L'UNANIMITE (moins 1 ABSTENTION)**

## 9. DIVERS ET COMMUNICATIONS

### A) VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

La vente de bois de chauffage a eu lieu le vendredi 30/11/2012. Tous les lots ont été vendus. La recette totale de cette vente s'élève à 6 800 €, soit en moyenne 38 € le stère.

### B) POINT SUR LES TRAVAUX

- Aménagement de la Rue de l'Europe : L'aménagement paysager devrait être réalisé avant la fin de cette année. Les travaux relatifs aux réseaux d'eau et d'assainissement ont été réceptionnés par le SDEA le 30/11/2012.
- Projet école : Le chantier de construction continu de progresser. L'isolation intérieure du bâtiment est en cours. Le bâtiment devrait être clos rapidement.

M. le Maire rappelle que tous les conseillers municipaux sont invités à participer aux réunions de chantier qui ont lieu les mercredis matins à 9h sur site. Les comptes-rendus des réunions, établis par l'architecte, sont consultables en mairie.

### C) JUMELAGE PLAZAC BOOTZHEIM

Nos amis Périgourains seront accueillis à Bootzheim du 21 au 26 août 2013.

La commission du Jumelage prépare actuellement le programme des festivités et la municipalité a fait appel à toutes les personnes du village souhaitant se joindre à cet évènement en acceptant d'héberger gracieusement une ou deux personnes durant ces 5 jours.

L'inauguration de la nouvelle école devrait avoir lieu le dimanche 25/08/2012, en présence des Plazacois.

Faute de volontaires, l'idée de créer un groupe mixte de cyclistes (Bootzheim/Plazac, hommes/femmes, etc.) a été abandonnée.

### D) BANQUE ALIMENTAIRE

La collecte annuelle en faveur de la banque alimentaire a eu lieu le 24/11/2011. Les habitants ont répondu généreusement à cet appel.

La collecte de jouets et d'articles de puériculture organisé en parallèle par le CCAS, au profit de l'association St Vincent de Paul de Marckolsheim, a également remporté un grand succès. L'association a d'ailleurs été très touchée et a tenu à remercier, par courrier, la commune et le CCAS pour cette initiative solidaire.